



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	15 Mars 2018	Séance du : 28 Mars 2018
	Votes : 39	L'An Deux Mille dix-huit, le 28 Mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 32	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

**Objet : Office de tourisme du Clermontais – Convention de partenariat entre le SYDEL Pays Cœur d'Hérault, les Communautés de communes du Clermontais et du Lodévois Larzac et l'Office de tourisme de Saint-Guilhem-le-Désert, dans le cadre de la coordination du développement touristique de la destination Pays Cœur d'Hérault**

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du conseil communautaire que les Offices de tourisme du Cœur d'Hérault travaillent ensemble depuis plusieurs années afin de promouvoir la destination Pays Cœur d'Hérault. Ce partenariat est coordonné par la Mission tourisme du SYDEL depuis 2005, afin de mener à bien les actions suivantes :

- Organiser le partenariat dans le cadre du développement du label « Vignobles & Découvertes » : actions, formation, développement, accompagnement.
- Organiser le partenariat en matière d'opérations de promotion internes ou externes.
- Organiser le partenariat en matière d'actions de développement touristique.
- Organiser les éditions touristiques liées à la stratégie de la destination touristique.

Il convient de contractualiser la relation entre le Pays Cœur d'Hérault, maître d'ouvrage de l'opération et les Office de tourisme pour la réalisation à l'échelle territoriale des actions menées dans le cadre de la coordination du développement touristique de la destination Pays Cœur d'Hérault.

La convention dont le projet est joint en annexe vise à :

- Définir le rôle de chacun dans ce projet collectif,
- Mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle,
- Préciser la participation financière de chaque partenaire, déterminée pour l'année 2018.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat telle que présentée en annexe, entre le SYDEL Pays Cœur d'Hérault, les Communautés de communes du Clermontais et du Lodévois Larzac et l'Office de tourisme de Saint-Guilhem-le-Désert, dans le cadre de la coordination du développement touristique de la destination Pays Cœur d'Hérault,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX